



**HAL**  
open science

## Le périurbain à l'heure du crapaud buffle: tiers espace de la nature, nature du tiers espace.

Martin Vanier

► **To cite this version:**

Martin Vanier. Le périurbain à l'heure du crapaud buffle: tiers espace de la nature, nature du tiers espace.. *Revue de Géographie Alpine / Journal of Alpine Research*, 2003, 91 (4), pp.79-89. halshs-00177574

**HAL Id: halshs-00177574**

**<https://shs.hal.science/halshs-00177574>**

Submitted on 8 Oct 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **Le périurbain à l'heure du crapaud buffle : tiers espace de la nature, nature du tiers espace.**

Martin Vanier  
Laboratoire TERRITOIRES

Résumé : En s'interrogeant sur les enjeux réels de la protection des espaces naturels sensibles dans les périphéries métropolitaines, cette réflexion construite à partir d'un programme de recherche-action conduit dans le cadre d'INTERREG III-B explore aussi bien l'idée de nature, telle qu'elle anime des politiques publiques dans la plupart des grandes régions urbaines, que l'idée d'un tiers espace, comme proposition de reconceptualisation du phénomène périurbain. Cette exploration amène à remettre la question de la nature à sa place : au cœur de la quête d'identité territoriale des espaces métropolisés qui sont mi-ville, mi-campagne, ni ville, ni campagne.

Abstract : en cours

Mots clés : biodiversité, espace protégé, métropole, nature, parc, périurbain, tiers espace.

Key words : en cours

## **Introduction :**

Récemment, par arrêté municipal, une petite route secondaire des abords de Voiron, agglomération périurbaine de Grenoble d'environ 30 000 habitants, a été fermée à la circulation nocturne durant la belle saison, afin d'en permettre la traversée par les représentants d'une espèce protégée de batraciens, dont le biotope se trouvait malencontreusement contenir la dite route.

Comme de très nombreuses régions urbaines qui connaissent la métropolisation, en Europe et ailleurs, la région urbaine grenobloise et ses secteurs périphériques entreprennent une politique de la nature, une action réglementaire puis gestionnaire qui vise à reconnaître des espaces dits naturels, à se prononcer sur leur sensibilité, et à leur affecter un rôle nouveau dans la planification métropolitaine élargie.

L'énoncé d'un droit de l'environnement et les divers zonages qui en découlent ne sont pas nouveaux. En France, pourtant plutôt en retard dans ce domaine, les premiers zonages environnementaux datent de la loi relative à la protection de la nature de 1976. Mais les rapports de la ville et de la nature traversent plus ou moins explicitement toute l'histoire de l'urbanisme (Choay, 1965) et sont désormais reconnus par un discours qui leur est propre, l'écologie urbaine, dont V. Berdoulay et O. Soubeyran (2002) viennent de rappeler les origines scientifiques et idéologiques.

Parallèlement à cette intrusion paradoxale des raisons de la nature dans la ville, là où l'on s'était habitué à ne plus les attendre, le monde urbain connaît une mutation planétaire qui explique en bonne part l'apparent paradoxe. Les villes s'étalent, se dédensifient, se diffusent loin de leur forme générique, se diluent dans les territoires qui se voyaient jusqu'ici comme leur opposé. Ce phénomène maintes fois analysé et nommé (périurbanisation, suburbanisation, exurbanisation, métapolisation...) depuis qu'il a débuté, c'est-à-dire dès l'entre-deux-guerres en Amérique du nord et à partir des années cinquante en Europe, continue d'animer la controverse aménagiste, et au-delà un doute sociétal profond : la ville diffuse, ou quel que soit le nom qu'on lui donne (ville émergente, ville-territoire, ville-pays, troisième ville...), peut-elle constituer un modèle de développement soutenable ?

Apparemment, la réponse est très officiellement non (Commission européenne, 1999, §84, 281 et 282) ; quant aux sociétés occidentales et celles qu'elles influencent, leur aspiration dans un sens contraire à la réponse officielle ne peut guère faire de doute, quelle que soit la part qu'on y attribue aux déterminations consuméristes par les grands groupes de la construction et des travaux publics, de la préfabrication de l'habitat, et de ce qu'on pourrait appeler « la ville en kit ».

Au cœur de cette tension entre ce qu'il serait bon de faire pour l'harmonie territoriale selon la majorité des acteurs publics urbains comme ruraux, et ce qui se fait réellement dans l'entremêlement de politiques publiques sectorielles contre-aménagistes, de stratégies privées, et d'aspirations individualisées, on a assez bien analysé les raisons propres à l'idéal d'habitat et de logement (Chalas, 2000), celles qui tiennent à la survalorisation de l'automobilité (Dupuy, 1995), ou celles qui renvoient aux stratégies de localisation des firmes néo-industrielles (Laisné, 2000). On n'a pas encore débattu aussi clairement des idéaux de nature qui viennent ainsi se frotter au monde urbain. Les références à « l'air pur », le calme, les oiseaux qu'on y entend chanter, la campagne qu'on y retrouve, font pourtant partie des justifications majeures en faveur du périurbain, aux côtés d'autres depuis longtemps objectivées (accessibilité du foncier, gain de place habitable, fuite fiscale par rapport aux coûts de la centralité), ou plus subjectives mais néanmoins déconstruites par les scientifiques (l'entre-soi, l'image d'une sécurité individuelle, les stratégies scolaires).

La nature est une des figures essentielles de la périurbanisation, au point d'occulter quelques questions initiales : quelle nature ? Saisie dans quel type d'espace en cours de formation ? Le texte qui suit s'efforce de commencer à répondre à ces deux questions, à partir de l'hypothèse, déjà défendue ailleurs (Vanier, 2002, 2001, 2000), selon laquelle la périurbanisation produit durablement un tiers espace qui vient brouiller la relation du vieux couple ville-campagne. Cette hypothèse n'est donc pas celle de la généralisation du monde urbain, intégrant les campagnes dans la raison urbaine, et faisant disparaître le principe même de ruralité (Lévy, 1999). Il me semble qu'une vision ternaire des occupations contemporaines de l'espace est plus à même d'aider à comprendre un certain nombre de débats, dont celui de la nature. Mais l'opposition des hypothèses interprétatives n'est pas fondamentale car la problématique reste la même, ici : elle est celle de la nature et de son rapport à la ville, qu'il faut commencer par re-situer dans l'histoire de la pensée urbaine (1.). Du tiers espace et de son rapport à la nature on peut alors tirer quelques observations qui viennent compléter cette pensée (2.).

Cette réflexion s'inscrit dans le cadre d'un programme INTERREG III-B de l'espace Méditerranée Occidentale qui confronte les politiques à l'égard des espaces naturels périurbains des régions urbaines de Barcelone, Gênes, Milan, Lyon et Grenoble. Ces villes européennes et d'autres, considérées par leurs interstices et marges périurbaines c'est-à-dire dans leur « grandeur nature », montrent des différences significatives à cet égard (3.). En conclusion, qu'est-ce qui est sensible dans l'espace naturel que les acteurs métropolitains décident de protéger ? La réponse amenée ici sera qu'à travers la question de la nature, et les batailles d'acceptions ou d'intérêt qui s'y expriment, nos sociétés manifestent leur angoisse devant une phénoménologie urbaine sans précédent, mais qui ne les a jamais autant expliquées. A l'heure du crapaud buffle, celle où les lois de la reproduction pousse irrésistiblement les batraciens à traverser une certaine route du Voironnais malgré les dangers encourus par l'espèce, le périurbain s'interroge : s'il doit, un tant soit peu, partager son habitat avec la faune et la flore locales, quel statut doit prendre ce partage ? S'agit-il d'une limite pour la ville, ou de la condition d'une nouvelle urbanité ? Les batraciens traversent, mais le périurbain hésite.

## 1. De la nature et de son rapport à la ville.

En remontant aux sources communes de l'urbanisme et de l'écologie urbaine, Vincent Berdoulay et Olivier Soubeyran (op. cit.) ont montré comment ces deux pensées urbaines nées au début du XX<sup>ème</sup> siècle n'ont pu perpétuer une base scientifique partagée, dans le processus qui fit d'elles des pensées pour l'action, en particulier des pensées à portée prospective. En effet, durant ce siècle, pendant que l'urbanisme construisait un champ professionnel nouveau, où, si l'on suit Françoise Choay, la production urbaine était toute entière prise dans la tension entre progressisme et culturalisme, l'écologie urbaine s'affaiblissait des rivalités disciplinaires qui, au lieu de proposer une nouvelle approche holiste de la ville, aboutissaient à l'éviction de la géographie urbaine, récit scientifique jugé par les auteurs comme le plus à même de sauvegarder l'unité perdue. La question de la nature et la question urbaine allaient donc se construire séparément, et il faudra les années 1960-70, les prémices de la crise de la modernité, et l'apparition de revendications et de luttes environnementales, pour que le chemin des retrouvailles se dessine.

Il faut certainement discuter de cette lecture épistémologique ici trop brièvement résumée, peut-être en relativisant les apports novateurs à travers la notion de milieu des Vidalien directs comme Raoul Blanchard auxquels il est accordé beaucoup de crédit, sans doute aussi en portant le regard sur la vigueur des logiques sectorielles de l'action collective qui a tôt fait de clore le champ technique de ses compétences (urbanistiques, naturalistes...), par réflexes tant académiques que corporatistes. Il n'empêche que le fond de l'histoire demeure : les sciences de la ville, qu'elles soient sociales ou dites de l'ingénieur, ont longtemps considéré la nature comme ontologiquement hors champ, et il est probable que les sciences de la vie et de la terre se sont comportées symétriquement. Ce faisant, les scientifiques ont nourri des discours d'opposition radicale entre ville et nature, les uns au nom du triomphe de la technique et de la modernité dont la ville est la matrice, sur la nature enfin domptée, les autres au nom de la catastrophe pertinemment engagée pour les mêmes raisons. Dans la catégorie des « urbanistes naturalistes », proposée en 1965 par Françoise Choay, on ne trouve que Frank Lloyd Wright, qu'il est permis de considérer comme le penseur prémonitoire de la suburbia américaine. Quant aux géographes porteurs d'une lecture à la fois sociale et naturaliste de la ville, il faut sans doute remonter à Elysée Reclus pour être pleinement convaincu.

Le divorce durable tient certainement à l'hégémonie de la pensée moderniste, improprement dite progressiste, dans l'urbanisme du XX<sup>ème</sup> siècle. Il vient, plus profondément, d'une construction parallèle de l'idée de nature qui n'a rien de naturelle. Henri Chamussy (1995) a raconté comment à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle les sciences entièrement animées du paradigme positiviste – les sciences qu'on dira exactes, donc – ont objectivé les faits de nature à travers les approches par la matière, pour y voir un monde régi par ses propres lois, indépendantes de celles édictées par les sociétés, mais susceptibles d'être transformées par la toute puissante technique. Le divorce d'avec une pensée philosophique de la nature, issue également des Lumières mais cette fois sur leur versant pré-romantique, entretient une opposition fort peu dialectique entre l'homme et la nature, opposition dont relève exemplairement le clivage ville-campagne. Après un bon siècle de certitudes tranchées, selon lesquelles la ville est un pur artifice, tandis que la campagne est lieu de la nature par excellence, la crise de l'une comme de l'autre amène un dépassement de l'opposition fondatrice des sciences et des politiques du territoire, au nom de l'environnement (années 1960-70), de l'écologie (1970-80) et désormais du développement durable. Mais Philippe Pelletier (1993) a raison de débusquer dans « L'imposture écologiste » ce qui demeure de pensées exclusives de l'homme dans l'énoncé de cette nouvelle dernière instance : vouloir

ramener le fonctionnement des sociétés à celui d'écosystèmes sonne comme une revanche qui conduit droit vers l'erreur symétrique à celle qu'elle prétend guérir.

La croissance urbaine par étalement vient attiser le problème. Lorsque la ville ingère ses campagnes environnantes, s'agit-il d'une atteinte à un monde de nature qui lui est étranger, d'une défaite de la raison écologique, ou s'agit-il d'un ré-agencement des relations d'une société urbaine à son territoire, dont les facteurs dits naturels ne sont pas donnés mais construits ? Les premiers termes de la question continuent d'encadrer le débat sociétal, conformément au clivage durablement instauré par une certaine pensée de la nature. Il apparaît cependant de plus en plus clairement, qu'au nom de la nature s'expriment des intérêts sociaux, communautaires, professionnels, voire scientifiques, dont les contradictions ruinent l'idée même qu'il existerait une nature en soi, et une seule. Les seconds termes de la question laissent place à ces contradictions en suggérant une toute autre conception de la nature : une façon, toujours redéfinie - notamment par la médiation et l'objectivation scientifiques - d'exprimer nos rapports au monde et à la matière, en ce qu'ils traduisent d'espoirs, d'aspirations, de peurs et de rejets collectifs.

Ainsi ré-interprétée, la question de la nature n'est plus extérieure à celle de la ville, ni englobante d'ailleurs. Elle est la même question, posée différemment : l'une et l'autre se posent à l'échelle locale comme à l'échelle globale, quand on sait ce que le *global change* doit à l'urbanisation planétaire ; l'une et l'autre concerne le même territoire, en tant qu'espace de pratiques et de représentations collectives et en tant que cadre d'action et de régulation. C'est ici que la notion de tiers espace peut intervenir.

## **2. Du tiers espace et de son rapport à la nature.**

Jean Remy (1984), Jean Viard (1990) et Edward Soja (1996) ont déjà utilisé le terme de tiers espace, tous les trois dans un sens différent. Ce que ces utilisations différentes ont malgré tout en commun, c'est la notion d'entre-deux : entre deux attracteurs de pratiques sociales pour Jean Rémy qui parle du tiers espace des « centrations » ; entre deux conceptions de la nature, domestique productive d'une part et sauvage inaccessible d'autre part, pour Jean Viard, qui s'intéresse aux diverses formes d'une nature emparquée ; entre deux postures épistémologiques pour Edward Soja en quête d'un dépassement de la dialectique par une « trialectique » empruntant à Henri Lefèbvre<sup>1</sup>.

Bien que le sens du tiers espace avancé ici semble se rapprocher, pour la circonstance, de la proposition de Jean Viard, c'est d'un quatrième entre-deux dont il s'agit, bien entendu nullement incompatible avec les précédents : l'entre-deux qui est en train de se structurer socialement, économiquement et politiquement entre l'espace rural et l'espace urbain, du fait d'un phénomène bien connu mais qu'on a eu trop tendance à lire comme un strict produit de la dynamique urbaine, voire un de ses sous produits, la périurbanisation.

En effet, il est couramment admis que la périurbanisation, c'est encore de l'urbanisation. Or, si c'est incontestable quant à ce qui nourrit le processus (des migrations résidentielles ou d'entreprises à partir de la ville, et des migrations alternantes vers elle), c'est moins « chimiquement simple » quant à son résultat. Le territoire d'accueil peut ne pas se dissoudre dans ce qui arrive, avec ceux qui arrivent : il en est finalement de même, toutes proportions gardées et toutes choses égales par ailleurs, que pour les situations historiques de colonisation intercontinentale d'où ont pu émerger des sociétés nouvelles, progressivement construites sur le métissage et le syncrétisme. Pour maladroite que puisse paraître la comparaison de prime abord, elle n'est pas innocente : le périurbain bruit des dires de, et sur les, « villages

---

<sup>1</sup> Pour une prise de connaissance de l'ouvrage et des débats qu'il a provoqué : « Book Review Forum », *Annals of the Association of American Geographers*, 89 (2), 1999, pp.338-353.

d'indiens » et autres « villages gaulois », qui résistent encore et toujours à l'envahisseur urbain, non sans oublier que de même qu'entre l'émigré et l'indigène, entre le périurbain et l'autochtone il n'y a souvent qu'une différence de date d'installation.

C'est précisément pour sortir de cette culture du face à face que le concept de tiers espace, entre l'urbain et le rural, est avancée. Certes, de même que la colonisation fut souvent le spectacle de l'anéantissement d'une civilisation par une autre, la périurbanisation a longtemps exprimé l'hégémonie urbaine et l'effacement des villages support. C'est ainsi que la première vague de périurbanisation a accouché d'une nouvelle couronne de banlieues éloignées mais désormais agglomérées à la ville. Mais le processus se poursuit, toujours plus loin et plus diffus, en dépit des efforts de contention planifiée<sup>2</sup> et des volontarismes statistiques<sup>3</sup>. Il devient sociologiquement, politiquement et géographiquement impossible de tenir le discours de « la ville partout ». Sociologiquement parce qu'on naît désormais dans le périurbain, c'est-à-dire ni totalement urbain, ni totalement rural, mais autre chose, et qu'une identité positive s'y est donc dessinée ; politiquement parce que les systèmes d'acteurs des collectivités locales plus ou moins périurbanisées ont commencé à mélanger des cultures politiques, des cultures professionnelles, des modes d'action publique et des procédures qui relevaient initialement d'un des deux mondes volontairement cloisonnés : il n'y aurait rien de plus contre-productif que de renvoyer à ce système émergent l'image d'une victoire d'un mode de faire sur l'autre ; géographiquement parce que l'espace produit par la périurbanisation durable a toutes les chances d'être condamné tant qu'il reste référé à une ruralité ou à une urbanité exemplaires dont il ne semble que de malheureuses copies. C'est ici que, parmi d'autres enjeux comme ceux des formes de l'habitat et de l'organisation des services, les conceptions de la nature peuvent contribuer à signifier l'entre-deux qu'est le tiers espace.

Mais avant de s'y consacrer, rappelons brièvement que le tiers espace est un concept, pas un espace statistiquement défini, comme le périurbain l'est devenu. Il s'en alimente, l'englobe, mais ne vise pas une définition normative. Désignant des espaces de densité intermédiaire aux formes hétéroclites d'occupation des sols, aux paysages mixtes, aux polarisations discrètes ou lointaines mais aux réseaux omniprésents – campagnes urbanisées, petites villes prises dans la métropolisation, linéaments qu'on ne sait plus comment qualifier : tout un désordre inacceptable à la pensée fonctionnaliste – il ne prétend pas délimiter une catégorie spatiale fixe, mais saisir un processus suffisamment durable pour qu'on y reconnaisse une unité de situations, d'ailleurs plutôt inconfortable au regard du cadre binaire de l'action territoriale qui ne connaît encore et toujours que l'urbain et le rural. Comme tout concept, le tiers espace est forcément pris en défaut par le réel qui ne s'y retrouve jamais complètement : on n'habite pas un concept ; mais il est parfois utile qu'un concept nous habite.

En déclinant le cadre d'analyse des espaces ruraux proposé par Philippe Perrier-Cornet (2002), on énoncera six figures de la nature qui viennent contribuer à la complexité et la conflictualité du tiers espace. Les trois premières émanent d'acteurs qui se légitiment dans

---

<sup>2</sup> Ou sans doute parfois à cause d'eux : confère la fameuse règle des 15 km au-delà de la limite externe des agglomérations, qui fait le périmètre dans lequel il n'est plus autorisé d'ouvrir de nouvelles zones à urbaniser en l'absence de Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), règle qui dans ce cas a toute chance de reporter au delà la quête d'un foncier disponible.

<sup>3</sup> Des résultats du RGP 1999, l'INSEE a d'abord tiré l'analyse d'un ralentissement de l'intensité de la périurbanisation, à aires urbaines constantes (Insee Première n°692 et 701), puis, une fois ces aires recalculées avec les nouvelles données sur les migrations alternantes, le constat plus judicieux d'un rayon d'action encore plus élargi pour cette même périurbanisation (Insee Première n°765-766-767). S'efforcer de ne pas voir la périurbanisation telle qu'elle progresse, c'est aussi modifier à peine énoncé le nouveau zonage des espaces à dominante rurale en faisant disparaître la catégorie des communes rurales sous faible influence urbaine, qui préfigurait le tiers espace en émergence : la carte des « Territoires vécus » (Insee, Inra, Datar, etc.) a été rééditée en ce sens après le RGP de 1999.

l'opposition classique entre l'urbain et le rural, mais qui se retrouvent dans l'entre-deux ; les trois suivantes relèvent d'une production plus hétérogène, et ce faisant plus à même de spécifier la nature du tiers espace :

- **la nature nourricière** : c'est la figure dominante dans l'espace rural, celle qui définit étymologiquement la campagne comme l'espace ouvert à la production agricole. Même s'il est couramment acquis que l'espace agricole est tout sauf naturel d'une part, et s'il est clair que la viabilité des exploitations agricoles est constamment déstabilisée par la périurbanisation d'autre part, la fonction agricole conserve une forte valeur naturelle dans le tiers espace, où la profession, malgré un affaiblissement numérique considérable, conserve de puissantes capacités de signification. En zone périurbaine, certaines productions agricoles à relativement forte valeur ajoutée comme l'élevage d'embouche ou l'arboriculture présentent d'autres qualités que strictement économiques, et la profession sait alors se référer au jardinage de l'espace et aux ambiances paysagères pour résister aux pressions urbaines, mais c'est fondamentalement au nom de la viabilité économique pure qu'elle se défend, surtout lorsqu'il est question de développer l'élevage hors sol ou la culture sous serre. On est alors loin de la nature, tout en restant dans une référence qui y rattache : celle de la terre nourricière.
- **La « pleine nature » récréative** : à l'opposé de la nature agricole des ruraux, celle non moins classique des urbains n'est pas non plus spécifique du tiers espace, mais trouve à s'y magnifier dans quelques sites dûment répertoriés. Forêts publiques, ou sous gestion publique, lieux et stations touristiques périphériques ouvrant à un domaine de pratiques de loisir, sites remarquables aménagés, sont autant d'équipements métropolitains dont la fonction, comme n'importe quel autre service aux ménages, est l'accès organisé à la nature. Cette figure de la nature fait donc du tiers espace un espace de services, comme peuvent l'être un parc urbain ou une attraction naturelle en milieu rural. Il est significatif que, même hors du champ de la périurbanisation, lorsque ces espaces de pleine nature récréative atteignent une certaine intensité d'activité, ils deviennent de parfaits tiers espaces, ni villes ni campagnes, comme les hautes vallées alpines ou les littoraux méditerranéens. Là encore, on peut estimer que la nature s'éloigne, tout en reconnaissant le rôle générique et symbolique qu'elle continue d'y jouer.
- **La biodiversité près de chez vous** : également issue exclusivement d'une culture urbaine, cette figure d'une nature exemplaire et non utilitaire vient compléter le triptyque des acceptions classiques de la nature qui rappellent ses fondements physiocratiques (pour la première figure) ou romantiques (pour les deux suivantes). Le tiers espace n'est pas le seul à accueillir des arrêtés de biotope, Z.N.I.E.F.F et autres espaces classés, mais la bataille y est forcément plus intense et plus démonstrative : c'est ici plus particulièrement que la société urbaine s'efforce de faire émerger une nouvelle acception de la nature, dont la raison sublimerait les siennes. Cette raison a trouvé son cœur, depuis une dizaine d'années : c'est la biodiversité. Si on pouvait s'autoriser à estimer que le souci de la biodiversité prend parfois l'allure d'une religion, ces micro sites de protection biologique en seraient les églises, avec leurs autels réservés aux officiants (les experts de la biodiversité) et leurs nefs pour accueillir les fidèles (les promeneurs en famille). Ne parle-t-on pas parfois de sanctuaires à leur propos ? Mais on peut plus tranquillement les voir comme des sites pédagogiques où la société urbaine vient s'apprendre une nouvelle éthique de son développement.

Nourricière ou récréative, religieuse ou pédagogique, la nature telle qu'elle s'exprime dans ces trois premières figures interpelle le tiers espace dans ses fonctions et son potentiel, mais n'en n'émane pas spécifiquement. Les trois suivantes sont davantage représentatives d'un tiers espace de la nature, et donc de la nature du tiers espace :

- **le paysage dont vous êtes le héros** : la confusion entre paysage et nature n'est scientifiquement pas de mise, mais usuellement très courante. Une des raisons les plus souvent évoquées par les néo-périurbains (outre celle, majeure, de l'accessibilité du marché foncier et immobilier de la construction individuelle) est la vue à laquelle l'espace périurbain donnerait accès. Voir et être vu n'est pourtant pas une situation rare lorsqu'on réside en ville. La différence cruciale que propose le tiers espace est double : le paysage dont il s'agit est majoritairement végétal (en particulier du fait des figures précédentes), donc immédiatement référé à la nature ; la position par laquelle on peut voir, et le cas échéant être vu, est acquise individuellement, au point de constituer un patrimoine personnel. Ce faisant, la confusion se noue, au profit d'une valorisation symbolique du tiers espace : il est l'espace à partir duquel je peux acheter une vue sur la nature, et contribuer en retour au complément de cette vue, donc à la nature ; il me rapproche de la nature, du moins en suis-je persuadé à tort ou à raison. On sait que ce raisonnement individuel ne va pas sans poser de graves problèmes, lorsqu'il se traduit en dizaines de milliers d'actes paysagers qu'une fois de plus on peut aisément estimer contre nature. Il n'empêche que la production paysagère résidentielle est un artefact de la nature aussi acceptable que les précédents, au moins aux yeux de ceux qui font le succès du tiers espace.
- **La nature comme confort domestique** : avec ou sans vue, l'habitat périurbain est conçu pour donner l'impression (le plus souvent l'illusion) d'habiter la nature. L'importance des espaces domestiques extérieurs, constamment réaménagés comme une douce parodie de la « lutte contre la nature », l'incontestable gain de place (un luxe naturel) par rapport au logement urbain, la plus grande sensibilité aux faits naturels, y compris dans leur manifestation catastrophique, font qu'on peut parler d'une certaine naturalisation du logement. Habiter le tiers espace est souvent vécu comme un progrès du confort familial, à un moment de la trajectoire résidentielle où les avantages qu'on pense y trouver au regard des besoins du ménage sont estimés supérieurs aux inconvénients, au premier rang desquels l'effort de mobilité permanent et le budget afférent. La vie quotidienne dans le tiers espace est un peu moins rurale qu'à la campagne et un peu moins urbaine qu'à la ville : où sont donc ses avantages, sinon dans la tempérance de l'une et de l'autre au nom d'une nature domestique ? Du jardin, pièce maîtresse du logement périurbain (avec le garage, double si possible), on touche à la nature, ou l'on s'en persuade, ce qui est l'essentiel. La nature entre ainsi au rang des aménités urbaines, accessible préférentiellement en périphérie.
- **L'espace de référence pour manger « bio »** : dernière née des figures de la nature dans le tiers espace, elle renvoie à la première, en la revisitant. L'agriculture périurbaine suit le marché local qui est traversé des mêmes aspirations que celles dont il vient d'être question à propos de l'habitat. Le rejet d'une production alimentaire qu'on estime n'avoir plus rien de naturel va de pair avec le doute sur la naturalité des campagnes, prises au piège de leur logique productiviste. A la place, s'installe le couple agriculture bio – exploitations périurbaines, où chacun doit pouvoir venir vérifier lui-même l'éthique de la production alimentaire. Le fait d'habiter un espace qui certifie le caractère naturel de sa production alimentaire fait évidemment beaucoup pour sa naturalité en général, sans même qu'il soit besoin d'avoir un débat sur cette certification et ce qu'elle recouvre : le tiers espace est naturel, puisqu'il s'y cultive des produits alimentaires « bio ».

Riche de ces six acceptions, ou figures, de la nature, le tiers espace l'est également des conflits qui résultent de leur cohabitation. En présentant chacune de ces figures dans leur idéal, j'ai voulu non pas relater des réalités (le tiers espace n'a rien d'idéal), mais installer des représentations dans leurs certitudes. On en vient donc aux espaces de régulation qui, au nom



de la nature (mais laquelle ?), arbitrent entre les différents usages, les différentes logiques qui la sollicitent. Un récent colloque inaugurant le programme INTERREG III-B sur « la métropole nature » a permis de comparer quelques politiques métropolitaines en la matière<sup>4</sup>.

### 3. Villes européennes, grandeur nature.

Sur leurs marges, comme dans leurs interstices, les aires métropolitaines des pays développés ont pratiquement toutes entrepris des politiques qui consistent à considérer les espaces non bâtis autrement que comme des réserves à l'urbanisation. Ce faisant, elle ont élargi leur domaine d'action, à la fois géographiquement et thématiquement, atteignant une dimension nouvelle par la question de la nature, qui est bien la même que celle de la ville, une « grandeur nature » en somme.

Mais pour cela, elles ont saisi la nature dans des entités géographiques de taille, d'arguments et des objectifs variés, qui font écho aux figures énoncés à propos du tiers espace. Bien qu'étant loin de résumer cette variété toute entière, la Fédération Européenne des Espaces Naturels et Ruraux Métropolitains et Périurbains (Fedenatur) en fournit une première base d'observation. Il s'agit d'un réseau technique et professionnel créé en 1997 à l'initiative de la *Deputació*<sup>5</sup> de Barcelone, et qui regroupe actuellement les autorités gestionnaires de dix-sept parcs, réseaux de parcs, bases de loisirs ou autres espaces protégés en position péri-urbaine, dans cinq pays européens<sup>6</sup>. En fédérant les professionnels de la protection de la nature péri-urbaine de l'Europe méditerranéenne (Barcelone, Lisbonne, Milan, Turin, Gênes, Rome...) comme de l'Europe du nord-ouest (Bruxelles, Strasbourg, Lille, et d'autres parcs hollandais et allemands sont venus présenter leur expérience à Barcelone), le groupement amène au constat que la nature périurbaine peut être défendue au nom de diverses valeurs, et que les choix arrêtés traduisent au fond des différences de culture urbaine et de culture aménagiste, bien plus que des impératifs naturalistes : dis moi de quelle nature tu parles, je te dirai quelle société urbaine tu construis. Ce que ne dément pas la devise de Fedenatur : « un chemin pour l'avenir de la ville ».

De l'analyse des argumentaires de présentation des dix-sept entités membres du réseau Fedenatur, il ressort cinq raisons majeures de constituer un espace protégé, qui sont en même temps cinq fonctions de la nature et cinq valeurs à partir desquelles sont affirmés les objectifs stratégiques des gestionnaires des parcs. Elles recourent en grande partie les figures évoquées précédemment : la nature récréative ; la biodiversité ; la nature éducative ; le conservatoire du paysage ; et la nature comme cadre d'un patrimoine culturel (archéologique, religieux, rural, industriel, hydraulique, selon les cas). A ces cinq arguments majeurs, s'ajoutent trois autres, plus rarement avancés : la nature productrice (agriculture) ; la nature comme ressource (gestion de l'eau, gestion des risques) ; la nature comme cadre culturel (grands événements en plein air, land art). Cette grille de lecture des dix-sept argumentaires en huit thèmes donne deux informations utiles à notre problématique :

---

<sup>4</sup> « IIIème symposium international sur les espaces naturels et ruraux en aires métropolitaines et péri-urbaines : les systèmes d'espaces libres dans la structuration des aires métropolitaines », Barcelone, 26 au 28 mars 2003 (colloque organisé par le réseau Fedenatur, le Parc de Collserola, la province de Barcelone et l'aire métropolitaine de Barcelone).

<sup>5</sup> Province, équivalent du département français.

<sup>6</sup> Entités de taille très variable, allant de quelques centaines d'hectares (Parc de la Deûle, près de Lille, Anneau vert de Vitoria, Arche de Nature du Mans, etc.) à quelques milliers d'hectares (Parc de Collserolla, près de Barcelone, Parc du Conero, près d'Ancône, etc.). Pour plus d'information sur ce qui constitue aussi un lobby de professionnels de la nature métropolisée, bien décidé à obtenir de la Commission européenne une reconnaissance politique, un appui juridique et des missions pour promouvoir le SDEC et y être promu : [www.fedenatur.org](http://www.fedenatur.org)

- chaque parc argumente sa raison d'être à partir de deux, trois ou quatre de ces thèmes au maximum. Rares sont les gestionnaires, comme ceux de la base de loisirs de St-Quentin-en-Yvelines en Région parisienne, qui pensent pouvoir assumer l'ensemble des « missions » de la nature, dans des configurations spatiales de proximité métropolitaine qui sont certes pleines de potentialités, mais aussi de contradictions ;
- ceci dit, la combinaison des objectifs parmi les huit thèmes semble infinie et aucune typologie convaincante n'apparaît dans cet échantillon de dix-sept « tiers espaces de nature ». Tout se passe comme si chaque ville ou métropole construisait son argumentaire de nature selon ses ressources propres, avec des arrangements entre fonctions presque toujours spécifiques : le couple classique des fonctions « récréation » et « biodiversité » est complété à Miribel Jonage par le souci de la gestion de l'eau (comme ressource et comme risque), à Collserola par celui du patrimoine archéologique, et dans les Forêts rhénanes périurbaines par celui du paysage. Milan promeut à la fois son Parc Nord (600 hec.), au nom des fonctions récréatives, éducatives et culturelles (accueil de festivals et événements culturels) et son Parc agricole Sud (47 000 hec.), au nom de l'agriculture, la biodiversité et du paysage. Etc.

L'analyse des argumentaires en ligne des gestionnaires des espaces naturels sensibles mobilisés par Fedenatur ne suffit évidemment pas à se faire une idée solide des cultures aménagistes en présence. En l'absence d'une enquête approfondie auprès d'eux, on prendra le risque d'avancer une grossière opposition de conception de ces espaces, à partir des éléments rassemblés empiriquement lors du symposium de Barcelone :

- dans les villes des pays méditerranéens (et l'on pourrait y associer les grandes métropoles de la côte ouest américaine en la circonstance), la planification urbaine est loin d'avoir donné satisfaction : l'absence de pouvoirs et administrations à l'échelle métropolitaine, les densités périphériques moyennes ou basses, l'affaiblissement de l'agriculture autre qu'irriguée, sont quelques-unes des raisons qui ont permis et permettent encore un fort étalement urbain. Dans ces conditions, à défaut de tenir la ville on sacralise la nature comme stratégie discrète de régulation métropolitaine. C'est ainsi que Los Angeles est à la fois exemplaire d'une exurbanisation sans limite, qui passe de vallées en déserts, et d'une protection de la faune sauvage dans les chaînes de montagne cernées par la nappe suburbaine. Barcelone se rapproche de cette problématique, qui voit la nature invoquée d'abord au nom de la biodiversité par des gestionnaires de parcs écologues ou biologistes, avec la force actuelle de cette légitimité, mais le risque de ne pas parvenir à la faire partager aux acteurs proprement métropolitains, urbanistes et développeurs.
- dans les villes des pays de l'Europe industrielle du nord-ouest (dont l'archétype en la circonstance est la Hollande), il ne saurait être question d'une autre nature que celle, entièrement recréée, reconfigurée et aménagée, qui s'insère complètement dans la planification métropolitaine : « ce n'est peut-être pas une nature de première qualité, mais c'est une nature qui peut survivre au plus près de la ville »<sup>7</sup>. De quoi s'agit-il au fond, sinon du nouvel espace public de la ville diffuse, c'est-à-dire de ce tiers espace qui entremêle aussi soigneusement que possible villes et campagnes ? Le parc d'Emscher, dans la Ruhr, est sans doute l'opération la plus emblématique en Europe de cette stratégie de régénération territoriale via une approche environnementale, où la biodiversité n'est qu'une raison objectivement très secondaire, derrière la ré-appropriation par le public des espaces métropolitains libérés par la production.

Les villes et métropoles françaises occupent sans doute une position particulière dans cette opposition très simplifiée des « grandeurs nature » métropolitaines, tant il est vrai qu'elles

---

<sup>7</sup> Tony van der Meulen, chef du programme « Méandre vert et bleu » de l'aire urbaine occidentale de la Hollande du sud. Barcelone, IIIème symposium de Fedenatur, 26 mars 2003.

relèvent de l'Europe du nord comme de l'Europe du sud. Là où l'on pourrait attendre une part notable des Parcs Naturels Régionaux (PNR) dont 40 % sont en position périurbaine<sup>8</sup>, on ne constate la présence au sein du réseau Fedenatur que d'entités qui ne sont pas membres de la Fédération des parcs, et dont l'image est plutôt celle de parcs de loisirs que de territoires de projet. Par ailleurs, on sait que la France a produit en quelques années une gamme particulièrement étoffée de zonages environnementaux, auxquels se sont ajoutés les zonages européens, qui tous ensemble font la carte des espaces naturels sensibles, notamment en périphérie des aires urbaines, sans que des gestionnaires y soient formellement reconnus, comme c'est le cas dans les métropoles européennes citées. On peut avancer ici une double hypothèse pour interpréter ce qui pourrait être vue comme une spécificité nationale, sous réserve d'une approche comparative plus poussée. D'une part, la force et l'autonomie de la technostructure des PNR ne les conduisent pas spontanément à rejoindre un lobby européen, dont l'argumentation et la légitimité pourraient apparaître comme incomplètes et inachevées aux yeux des fondateurs des premiers PNR qui ont déjà fêté leurs trente ans. D'autre part, la puissance de l'ingénierie du zoning reste au cœur de la culture spatiale d'une bonne part de l'administration centrale, pour laquelle faire reconnaître une intention sur un territoire consiste forcément à le délimiter pour y appliquer une règle spécifique. Au point qu'il est permis de se demander si la multiplication des zonages environnementaux n'annonce pas un avatar du fonctionnalisme, au nom du développement durable. Ces deux remarques, pour rapides qu'elles puissent paraître, permettent de souligner une fois de plus que le tiers espace de la nature est une construction d'acteurs : y souligner la prégnance de cultures professionnelles nationales invite à la prudence quant à l'évidence des impératifs naturels qui déclenchent l'action.

Ceci dit, la diversité des attitudes des métropoles face à leur grandeur nature, en France, en Europe et dans le monde, ne peut masquer la figure spatiale universelle à partir de laquelle la question de la nature et la question urbaine retissent leur lien originel. Longtemps prise dans des anneaux verts, des couronnes vertes et autres ceintures vertes, bien à leur place dans le système concentrique, c'est-à-dire en position de contention urbaine, la nature est désormais très clairement invitée à dessiner un réseau, avec ses couloirs et autres corridors biologiques. « Faire réseau », entre les parcs, les micro-zonages, et autres espaces protégés, semble bien, pour le parti de la nature, la nouvelle ligne de front après que « faire territoire » n'ait pu être vraiment maintenu dans la planification de la métropole diffuse. A une opposition radicale entre zonages (en France : les zones ND et NC d'un côté, les zones NA, et bien sûr U de l'autre<sup>9</sup>), semble devoir succéder la combinaison (version optimiste) ou la confrontation (version pessimiste) des réseaux : réseaux techniques et infrastructures du monde urbain mobile, versus réseaux écologiques comme chance ultime de la biodiversité. La vision centre-périphérique des rapports ville-nature, mettant la seconde en position d'être sacrifiée à la croissance de la première, commence à s'effacer devant une vision réticulaire, où ville et nature combinent, ou confrontent, leurs réseaux. C'est là la raison *naturelle* pour laquelle le couple conceptuel ville-campagne ne peut continuer à représenter l'opposition pertinente de ce qui se joue dans les aires métropolisées : le tiers espace serait alors à comprendre comme celui où la société tisse ses réseaux, tant ceux de la ville qu'il lui faut, que ceux de la nature à laquelle elle aspire, contradictoirement.

---

<sup>8</sup> Par exemple, parmi les six PNR de la Région Rhône-Alpes : Vercors, Chartreuse, Pilat, voire Bauges et Haut-Jura.

<sup>9</sup> Ces zonages de la LOF de 1967 sont désormais remplacés par les zones N (ex ND), A (ex NC) AU (ex NA) et U promulguées par la loi SRU de 2000.

## **Conclusion : qu'est-ce qui est sensible dans l'espace naturel métropolitain ?**

A défaut de partager tous la même idée de la nature, et de produire tous les mêmes entités spatiales pour la protéger, les acteurs métropolitains de la question environnementale s'entendent généralement sur le terme « d'espaces naturels sensibles » pour désigner les cibles de leur métier. Mais qu'est-ce qui est donc si sensible dans les espaces métropolitains dits naturels ? La vulgate contemporaine veut que ce soit la nature elle-même, faisant de l'expression « espace naturel sensible » un sympathique pléonasma. Preuve en est qu'il ne serait guère habile aujourd'hui d'évoquer des espaces naturels insensibles ou non sensibles, le changement global venant porter le danger partout.

La présence plus fréquente de ces espaces naturels sensibles dans les aires périurbaines et les périphéries métropolitaines incite à déplacer l'observation de la sensibilité. Car il est patent que derrière la nature sensible, symbolisée par une biodiversité à défendre espèce par espèce, s'entrecroisent les enjeux d'une agriculture sensible, d'une production alimentaire sensible, d'un paysage sensible, d'un mode d'habiter sensible, et pour tout dire d'une nouvelle urbanité sensible. Lorsque la société, si majoritairement urbaine, manifeste qu'il faut défendre la nature, pour ainsi dire contre elle-même, c'est - pour reprendre la conception de la nature proposée ici - *de cette façon toujours redéfinie d'exprimer ses rapports au monde et à la matière en ce qu'ils traduisent d'espoirs, d'aspirations, de peurs et de rejets collectifs*, dont elle veut parler. Parmi les nombreux sujets d'inquiétude à cet égard, la difficulté à reconnaître, à nommer, à construire collectivement et à réguler l'espace hybride appelé ici tiers espace, dans lequel elle tend à s'installer de plus en plus, n'est pas rien. Si le tiers espace tout entier peut être estimé sensible, c'est parce qu'il interpelle la société sur la nature de la mutation urbaine qui la travaille : une mutation qui pose certes la question de la nature en même temps que celle de la ville, mais qui en pose aussi beaucoup d'autres, comme l'attestent par exemple les récents choix électoraux des citoyens périurbains. L'heure du crapaud-buffle (ou de l'écrevisse à pied rouge, ou de la libellule cendrée, ou de bien d'autres espèces enjeu de la biodiversité du tiers espace encore) en annonce une autre, plus fondamentale : celle de la construction, entre urbanité et ruralité, de l'identité territoriale d'un espace trop longtemps considéré comme le rejeton inavouable de la société métropolitaine.

## Bibliographie :

- Berdoulay V., Soubeyran O., 2002. *L'écologie urbaine et l'urbanisme : aux fondements des enjeux actuels*. Paris, La Découverte.
- Chalas Y., 2000. *L'invention de la ville*. Paris, Anthropos/Economica.
- Chamussy H., 1995. « Nature, culture, espace et territoire », *Montagnes méditerranéennes*, n°1, pp.13-20.
- Choay F., 1965. *L'urbanisme, utopies et réalités ; une anthologie*. Paris, Seuil.
- Commission européenne, 1999. *Schéma de Développement de l'Espace Communautaire. Vers un développement spatial équilibré et durable du territoire de l'Union européenne*. Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes.
- Dupuy G., 1995. *Les territoires de l'automobile*. Paris, Anthropos.
- Lainé F., 2000. « Péri-urbanisation des activités économiques et mouvements d'emploi des établissements ». *Données urbaines 3*, M.F. Mattei et D. Pumain dir., Paris, Anthropos, pp.251-260.
- Lévy J., 1999. *Le tournant géographique*. Paris, Belin.
- Pelletier P., 1993. *L'imposture écologiste*. Montpellier, Reclus.
- Perrier-Cornet P., 2002. *Repenser les campagnes*. La Tour d'Aigues, L'Aube-Datar.
- Rémy J., 1984. « Centration, centralité et haut lieu : dialectique entre une pensée représentative et une pensée opératoire », *Revue de l'Institut de Sociologie*, n°3-4, pp. 449-486.
- Soja E., 1996. *Thirdspace : Journeys to Los Angeles and Other Real-and-imagined Places*. Cambridge, MA : Blackwell.
- Vanier M., 2002. "Périurbanisation : un tiers espace voué à l'innovation", *Economie & Humanisme*, n°362, pp.53-58.
- Vanier M., 2001. "Le tiers espace, acte II de la périurbanisation". *Pouvoirs locaux*, n°48, pp.59-63.
- Vanier M., 2000. "Qu'est-ce que le tiers espace : territorialités complexes et construction politique". *Revue de Géographie Alpine*, n°1, tome 88, p.105-113.
- Viard J., 1990. *Le tiers espace, essai sur la nature*. Paris, Anthropos.